

Image not found or type unknown



## CONGES ADOPTION EN ETANT MARIEE

Par **chris40**, le 13/01/2014 à 13:19

Bonjour,

Je suis une femme et je viens d'épouser ma compagne qui est enceinte par FIV et doit accoucher de jumeaux en juin 2014. Je vais adopter ces enfants par adoption plénière. Ma compagne a droit à ses congés maternité 12 semaines avant et 22 semaines après. Pour une adoption en étant mariée avec ma compagne ai je droit à des congés??

En attente de vos réponses

Cordialement